

CINEMA

Delanoë appelé à l'aide du "Grand Ecran Italie"

NOUVELOBS.COM | 03.01.06 | 12.23

Le collectif "Sauvons le Grand Ecran" Italie a demandé l'aide du Maire de Paris pour tenter d'empêcher la fermeture du cinéma.

Le collectif "Sauvons le Grand Ecran" Italie a adressé fin décembre à Bertrand Delanoë, une lettre contre la fermeture du cinéma. Rendue publique seulement mardi 3 janvier, cette lettre demande au Maire de Paris de mettre en demeure le propriétaire de ce cinéma du XIII^e arrondissement afin de le maintenir ouvert jusqu'en novembre 2006.

Selon le collectif, le propriétaire Europolaces compte fermer le Grand Ecran Italie dès janvier pour céder les espaces libérés aux enseignes Habitat et H&M, et ceci avant même que la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC), dont une réunion est prévue courant janvier, "ait rendu sa décision sur les autorisations nécessaires à l'implantation de commerces".

Le collectif "Sauvons le Grand Ecran" interpelle ainsi le maire de la capitale : "Ce marché a-t-il fait l'objet d'une entente préalable entre Europolaces et la municipalité, qui compte plusieurs membres au sein de la CDEC ?"



Bertrand Delanoë (AP)

"Perte inestimable"

"Alors qu'un commerce peut aisément être remplacé par un autre, la destruction du Grand Ecran présenterait un caractère irréversible, et une perte inestimable", déplore le collectif.

Et d'ajouter : "Nous n'avons a priori rien contre les commerces, mais pas à la place du Grand Ecran. De plus, " le centre commercial regorge déjà de magasins en surnombre", se défend-il en demandant le classement du Grand Ecran "par une règle d'urbanisme appropriée".

"Nous vous rappelons l'obligation d'Europolaces de participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement jusqu'en novembre 2006. "Ces obligations trouvant leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel" (extrait du cahier des charges)", affirme-t-il.

"C'est pourquoi, nous vous demandons instamment (...) de mettre la société Europolaces en demeure de respecter l'ensemble du cahier des charges jusqu'à cette date", conclut le collectif.